

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CHOC SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 57 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 35 — — Direct-Mixte.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnibus.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La session du Sénat est close. S. Exc. le ministre d'Etat a lu à la fin de la séance de mercredi le décret impérial qui ordonne la clôture, et les membres du Sénat se sont séparés aux cris de : *Vive l'Empereur!*

La dernière séance de cette session si laborieuse, si bien remplie, a été consacrée à l'examen de plusieurs pétitions.

L'une de ces pétitions, sur laquelle M. Bonjean a présenté un rapport lumineux, approfondi et complet, soulève des questions qui seront discutées dans le cours de la session prochaine. Elles touchent à une partie importante de notre législation, aux droits des propriétaires de valeurs au porteur en cas de perte, destruction ou vol des titres. Le développement de la richesse mobilière et le nombre toujours croissant des titres au porteur ont créé à la fortune publique des conditions que les rédacteurs du Code Napoléon n'ont pas pu prévoir, et sur lesquelles se porte aujourd'hui l'attention des hommes spéciaux. (Pays.)

On nous écrit de Berlin, le 1^{er} juillet :

C'est à tort qu'on établit une connexité entre la Prusse et la Russie dans la question de la reconnaissance du royaume d'Italie. La Russie établit, comme condition de la reconnaissance, des concessions et une entente dans les affaires d'Orient, et nous ignorons si ces négociations sont sur le point d'aboutir. Quant à la Prusse, elle contribuerait facilement à consolider le royaume d'Italie, mais elle demande en compensation que la France et l'Angleterre se rapprochent de la politique allemande dans la question du Schleswig-Holstein. Nous ne savons quelles sont à cet égard les vues de la France, mais il paraît que l'Angleterre ne veut faire aucune concession sous ce rap-

port, et par suite la reconnaissance du royaume d'Italie se trouve indéfiniment ajournée.

Les frais occasionnés à la Prusse, par la mise sur pied de guerre de deux corps d'armée qui devaient mettre l'Electeur de Hesse à la raison, s'élevaient à 500,000 thalers. — Havas.

Une dépêche du gouvernement russe vient d'appeler subitement à Saint-Petersbourg le comte Stakelberg, ministre plénipotentiaire de la Russie auprès du gouvernement espagnol. M. Stakelberg a donc quitté Madrid pour se rendre à Saint-Petersbourg.

L'ordre du gouvernement russe est diversement commenté à Madrid. Les uns croient que le comte Stakelberg est destiné à occuper un poste éminent dans l'administration nouvelle qui serait sur le point de se constituer; les autres pensent que l'empereur a voulu connaître de la bouche même de cet habile diplomate son opinion au sujet de la reconnaissance de l'Italie par le gouvernement russe. Enfin, il y en a qui prétendent que ce voyage se rattache à un projet de conférence dont l'empereur Alexandre II serait disposé à prendre l'initiative auprès des grandes puissances.

De tous ces bruits, le plus vraisemblable est celui qui annonce que le comte de Stakelberg sera chargé par son souverain d'aller porter au roi Victor-Emmanuel l'acte de reconnaissance du royaume d'Italie par le gouvernement russe. (Le Pays.)

Les correspondances de Naples annoncent que le gouvernement a pu licencier la garde mobile et que la troupe de ligne suffit à réprimer ce qui reste des anciennes bandes de brigands. La tranquillité et la confiance renaissent dans les provinces méridionales du royaume d'Italie. Les bandes de brigands se dispersent, avec elles s'évanouissent en même temps et les agitations qui

remuaient le pays et les vaines espérances des légitimistes. (Le Pays.)

La Correspondance franco-italienne annonce que le ministre d'Angleterre, sir James Hudson a adressé à M. Rattazzi une lettre cordiale pour le féliciter de la reconnaissance du royaume d'Italie par la Russie. — Havas.

Nous avons publié la dépêche télégraphique annonçant la tentative d'assassinat commise sur la personne du général de Luders à Varsovie. Une balle de pistolet lui a traversé la joue gauche et emporté une dent. La Gazette nationale du 28 juin dit que le général est dans un état dangereux. « Il a perdu la parole, et toute la tête est enflée. On n'a pas trouvé trace du meurtrier. Cet événement inouï a jeté l'alarme dans les cercles gouvernementaux. De nombreuses patrouilles d'agents de police et de soldats ont parcouru la ville toute la nuit. Tout le monde ici est indigné de cet attentat. » (Le Pays.)

Le grand-duc est arrivé à Varsovie, le 2 juillet, à 6 heures et demie du soir, avec la grande-duchesse. Leurs Altesses ont été reçues avec des acclamations enthousiastes par une foule immense qui les attendait. — Havas.

Les Turcs se préparent à envahir le territoire serbe. Un corps de troupes régulières avec huit pièces d'artillerie est massé à Uriza. Les bachibouzoucks de la Bosnie sont tous dirigés sur Beljine, où est établi le quartier-général. De leur côté, les Serbes se préparent à la résistance.

L'armée nationale se compose de 45,000 hommes d'infanterie, et 5 ou 6,000 hommes composent les corps d'armes spéciales. A ces troupes exercées depuis plusieurs années se joindront tout ce que les villes et les campagnes contiennent d'hommes valides.

Belgrade ressemble à un camp. Les maisons

FEUILLETON.

JEANNETTE.

(Suite.)

Jeannette entendit craquer, une à une, les premières marches de son petit escalier sous les pas de Mlle Mariette; puis elle n'entendit plus rien. La pauvre enfant respira et s'endormit, en pensant que, le lendemain matin, elle irait voir Mme Suzanne, et que le soir elle quitterait Mlle Mariette.

La modiste avait réfléchi, à la cinquième marche, qu'elle aurait de la peine à faire subir un interrogatoire à Jeannette, au milieu de son sommeil, et qu'il fallait agir avec plus de dignité et de calme, si elle voulait savoir la vérité.

Jeannette se leva tard et n'ouvrit le magasin qu'à huit heures. Mlle Mariette venait de se réveiller; elle passa promptement un peignoir, mit ses gros pieds sans bas dans des pantoufles fourrées, et se trouva derrière Jeannette au moment où celle-ci pliait le dernier volet.

— Ah! je vous y prends, paresseuse, s'écria-t-elle, oubliant complètement ses projets de calme et de dignité. En voilà une heure, pour ouvrir un magasin! Passe encore si vous aviez été au bal; mais vous dites que c'est un péché, vous êtes une petite sainte n'y touche, mademoiselle Jeannette! Pourriez-vous me dire ce que vous avez fait hier soir, petite hypocrite?

Jeannette tremblait de tous ses membres et s'était réfugiée derrière le comptoir qu'elle éponsetait et frottait

vingt fois dans le même endroit.

— Répondez, mademoiselle, reprit la modiste, après un léger temps d'arrêt; voici mes ouvrières qui vous diront comme moi que vous avez profité de mon absence pour recevoir compagnie.

Jeannette devint pourpre, et il se fit dans son jeune cerveau un travail si compliqué que la pauvre enfant sentit tourner la terre sous ses pieds.

Qu'allait-elle dire?... Si elle avouait que M. Bonneval était venu, ne serait-ce pas donner à penser qu'elle pouvait bien avoir accepté un asile chez lui, chose que M. Bonneval désirait tenir cachée. Elle prit le parti de répondre à toutes les questions qu'on allait lui faire, avec une grande réserve et de n'avouer que la visite du père Guillebaut.

— Je n'entends pas, reprit agréablement la modiste, qu'on me fasse des mystères; il sied bien à une petite fille que j'ai reçue par charité!

— Oh! madame... murmura Jeannette, je gagne bien le pain que je mange...

— C'est bon! il n'est pas question de cela. Je veux savoir qui est venu passer la soirée ici, en mon absence; le concierge m'a dit qu'on n'était parti qu'à onze heures et qu'une voiture était restée tout ce temps devant la porte.

— C'est vrai, madame; seulement il n'était pas plus de dix heures et demie quand M. Guillebaut m'a quittée.

— Ah!... c'était le père Guillebaut?... dit la modiste d'un air désappointé; et que venait-il faire à ces heures-là?

— Il venait me voir, MADAME, sans doute qu'il passait

par là, à vide. Il est resté un peu de temps, c'est vrai; mais je ne croyais pas mal faire; c'est un ami de MADAME puisque c'est lui qui m'a mise ici...

— C'est bon, n'en parlons plus! allez à votre ouvrage; mais, une autre fois, n'oubliez pas la veilleuse et ne vous levez pas si tard. Au surplus, je dirai au père Guillebaut que ses visites du soir, le dimanche, ne sont pas de mon goût...

Jeannette se retira fort contente de n'avoir eu à nommer que son premier protecteur. Elle se préparait à sortir pour se rendre en cachette chez Mme Suzanne, lorsque le facteur entra dans le magasin; il posa une lettre sur le comptoir en disant: Pour Mlle Jeannette; trente centimes.

— Une lettre pour vous, Jeannette, une lettre qui n'est pas affranchie!... cria la modiste.

Jeannette se précipita de la cuisine dans le magasin.

— C'est trente centimes, dit le facteur. Je suis pressé.

Jeannette chercha dans toutes ses poches... et ne trouva que trois sous...

— C'est bon, ne vous tourmentez pas, je ferai le reste.

Mlle Mariette dit ces paroles avec un geste de reine, un geste qui voulait dire: voyez combien je suis généreuse! Puis elle ajouta:

— Prenez votre lettre, ma fille, et lisez-la vite; l'ouvrage est en retard.

Jeannette jeta un cri de joie et se sauva dans la cuisine. La lettre était de son ami Pierre. Elle n'en avait pas encore reçu depuis qu'elle était loin de lui. A peine pouvait-elle lire, tant son émotion allait croissant avec le bon-

exposées au canon de la forteresse sont évacuées. La ville est pleine de barricades et de tranchées. Les consuls ont obtenu du commandant la promesse de ne pas commencer l'attaque. Ils sont tous revenus à leurs postes.

Une lettre de Raguse publiée par le *Wanderer* annonce qu'un convoi de munitions, d'approvisionnement et d'argent, est tombé dans une embuscade près de Podgoritz. Sur trois cent cinquante hommes qui composaient l'escorte, cinquante seulement ont pu se sauver emportant un drapeau. Les Monténégrins ont pris quatre drapeaux et quarante chevaux. Ils ont perdu quatre hommes.

Les nouvelles de la Serbie ne sont pas beaucoup plus pacifiques. Le *Lloyd de Pesth*, la *Gazette de Temeswar*, l'*Ost-Deutsche-Post*, ne parlent que de préparatifs de guerre. On exerce la milice serbe; les communes se chargent de labourer les champs de ceux qui partent pour l'armée.

Les milices du cercle de Négot se rendent à marche forcée vers la rivière de Tunok pour en disputer le passage aux troupes turques, si elles franchissaient la frontière de la Bulgarie. Cependant le prince Milosch a publié un rescrit dans lequel il engage les populations des campagnes à demeurer paisibles jusqu'au moment où le résultat des conférences entre les puissances protectrices sera connu.

C'est une chance ouverte aux efforts de la diplomatie. (Pays.)

On mande de Raguse que, le 30 juin, Dervisch pacha a été attaqué par les Monténégrins entre Rudine et Bagnani. Il a dû battre en retraite jusqu'à Bilecia. Des troupes sont venues de Trébigne à son secours.

On écrit de Constantinople, en date du 25, que Vésik-Effendi, le commissaire turc à Belgrade a reçu des pouvoirs étendus pour faire des concessions, mais en réservant les droits de suzeraineté de la Porte. L'effervescence continue en Serbie. Les sujets du prince Michel sont prêts à recommencer la lutte, si la Turquie n'accorde que des satisfactions incomplètes. — Havas.

Les lettres d'Athènes sont du 27 juin. Une amnistie a été accordée pour les délits de presse. Le ministre des affaires étrangères, M. Theocharis, a été frappé d'apoplexie. Une commission spéciale prépare la révision des lois électorales et communales. La garde nationale comprendra, dit-on, 172,000 hommes. — Havas.

Il est inexact, dit une dépêche de Madrid, du 2 juillet, que le ministre de l'intérieur veuille se séparer de ses collègues.

Le décret de clôture de la session a été lu à la chambre.

Les amis du général Prim se montrent fort émus des déclarations de M. Billault. — Havas.

On mande de Lisbonne que les chambres sont closes. Dans son discours de clôture, le roi a re-

mercié les députés du vote de l'apanage de la reine, que Sa Majesté n'a pas nommée. Le roi a déclaré qu'il suivrait les principes politiques de son aïeul Pedro IV. — Havas.

On mande de New-York, le 21 juin :

On annonce que les chefs fédéraux réclament l'envoi de nouvelles troupes. De leur côté, les confédérés de Richmond reçoivent constamment des renforts.

La chambre des représentants a adopté le bill qui confisque les esclaves des propriétaires rebelles.

Les fédéraux occupent Cumberland-Gap.

De vives escarmouches ont lieu devant Richmond. On est dans l'attente d'un engagement général.

L'armée confédérée de Richmond a pris une attitude plus menaçante.

Une bataille est attendue dans la vallée de Shenandoah.

Le bruit court que les fédéraux formeraient une ligne de défense de Corinth à Memphis et qu'ils abandonneraient l'offensive dans l'Ouest pendant tout l'été.

Le comité des voies et moyens a présenté un projet qui soumet à une taxe de 25 dollars l'importation des eaux-de-vie et spiritueux et d'autres objets de provenance étrangère.

Les confédérés renforcent Mobile et font des efforts extraordinaires pour empêcher la prise de cette ville.

Une lettre d'Amérique annonce que les Etats indépendants de Nicaragua, de Honduras, de Guatemala, de Costa-Rica et de San-Salvador viennent de protester contre le traité fait par le président Juarez avec le représentant du cabinet de Washington.

On a des nouvelles de la Vera-Cruz du 1^{er} juin. Le général Almonte, gouverneur provisoire de cette ville, a soumis à un droit de trois dollars par baril l'importation des farines.

Les communications avec Orizaba sont ouvertes. Des approvisionnements ont été envoyés aux troupes françaises que commande le général de Lorencez.

Les officiers de la flotte française à New-York constatent que les dernières dépêches officielles du Mexique sont très-favorables à l'expédition française. — Havas.

On mande de Bruxelles : M. le ministre des affaires étrangères a reçu de M. Bols, consul de Belgique à Shanghai, un rapport sur la manière dont les maisons de commerce de différentes nations sont établies en Chine et particulièrement à Shanghai. Voici un extrait de ce rapport : « Le commerce étranger occupe à Shanghai, à côté de la ville chinoise, un espace d'une étendue assez considérable et comprenant ce qu'on appelle les Concessions. Il y en a deux, une anglaise et l'autre française. Elles sont situées sur le Wong-Poo ou rivière Wong, et le Yang-King Pang ou canal

Yang-King les sépare. Elles se composent d'un large quai et de plusieurs longues rues se coupant à angle droit et qu'on commence à regretter d'avoir faites trop étroites. Le quai et les rues sont bordées de belles et spacieuses constructions européennes, riches et confortables demeures des négociants. Sur le territoire anglais s'élèvent trois temples appartenant à différentes communions du protestantisme; sur le territoire français deux églises catholiques. L'établissement français couvre une superficie de 59,000 mètres carrés ou 59 hectares. L'établissement anglais est plus grand. La population anglaise est de 570 personnes. On compte de 90 à 100 Français. Ces chiffres ne comprennent ni les garnisons ni les équipages des navires de guerre. Mais, outre les Américains, les Allemands et d'autres qui se sont fixés à Shanghai et s'y livrent au commerce à l'abri des pavillons d'Angleterre et de France, un nombre incroyable de Chinois sont venus chercher dans les Concessions la sécurité que leur propre gouvernement ne leur offrait plus. C'est ainsi que la juridiction britannique s'étend ici sur 400,000 âmes et que 500,000 relèvent des autorités françaises.

Les Concessions forment de véritables colonies. Les Anglais et les Français, protégés par leurs forces de terre et de mer, y sont complètement chez eux. Ils ont organisé des polices. Les occupants de biens-fonds se réunissent de temps en temps et constituent en quelque sorte des assemblées législatives. Les Anglais ont institué un conseil municipal, qui a déjà contracté un emprunt de 132,000 taëls (1,056,000 francs), afin d'améliorer le système de l'écoulement des eaux de la Concession. Les consuls exercent les pouvoirs judiciaire et exécutif. On trouve des maisons anglaises dans les limites françaises, des maisons françaises dans les limites anglaises, et les négociants américains, allemands, etc., s'établissent dans les unes et les autres aux mêmes conditions qu'ils le feraient dans une ville anglaise ou française. Il n'existe pas entre eux d'arrangements spéciaux, au moins pas plus ici que dans quelque autre place d'Europe ou d'Amérique. Les choses se passent généralement de même dans tous les ports de Chine ouverts au commerce étranger.

FAITS DIVERS.

— La frégate cuirassée *la Normandie*, dont les essais ont obtenu le succès le plus complet, vient de recevoir l'ordre de faire ses dispositions et de se tenir prête à partir pour la Vera Cruz. On sait que M. le vice-amiral commandant la division navale des Antilles et du golfe du Mexique, mettra son pavillon sur *la Normandie* qui fera route du 20 au 25 juillet pour la Vera-Cruz.

— Le général Forey ne quittera pas, dit-on, la France avant le mois de septembre prochain.

— L'ex-reine de Naples a débarqué à Marseille, dans la soirée du 2 juillet. Elle est repartie immédiatement par l'express. Elle voyage incognito.

heur qui inondait son âme.

O saintes joies du cœur ! trésor de tous les âges ! quand vous mourez en nous, la vie devient semblable à une prison où le soleil ne pénètre jamais.

Pierre avait dix-neuf ans et demi ; voici ce qu'il écrivait à Jeannette :

Douarnenez, 3 octobre 1832.

Ma chère Jeannette, nous sommes au plus fort de la pêche de la sardine ; voilà pourquoi j'ai tant tardé à t'écrire. La présente est pour te dire que je me porte bien, quoique je me fatigue beaucoup et sois bien triste de ne plus te voir ; si triste que je n'ai plus le cœur à danser et que je te cherche partout, comme si tu n'étais pas à deux cents lieues du pays.

Ah ! ma chère Jeannette, comment t'ai-je laissé partir ! Je ne savais pas que ça me ferait cet effet-là !

Tu me dis que tu vas gagner de l'argent et que tu es dans les chapeaux. Dépêche-toi bien vite, pour revenir vite. J'ai gagné quatre-vingt-deux francs depuis que la pêche est en train. J'ai un bon patron, le père Kermeor ; il a une grande chance ; c'est toujours sa barque qui rentre la plus chargée de sardines, mais ça ne va avoir qu'un temps, ce travail-là. Et après je n'aurai plus que mes journées à un franc ! Si tu étais restée au pays, il me semble que tu m'aurais donné plus de courage. Ne plus te voir, ma Jeannette, c'est comme s'il faisait toujours nuit. Je m'ennuie de tout, même de la grande mer, depuis que je suis seul à la regarder. On me dit : Il fait bien beau aujourd'hui ! — Tiens, que je dis, je ne l'avais point vu.

Hier, il y a eu une noce à Ploaré, la mariée est ri-

che, c'est la fille à Kémener ; on l'avait convertie de tant de dentelles et de galons fins d'argent, qu'elle ressemblait à une statue de la Sainte-Vierge. Je n'ai fait que penser à toi tout le temps. On dit que les tailleuses ont mis trois mois à faire son habillement, et qu'encore elles étaient quatre après. Elle avait un gros cœur d'argent avec une croix longue de toute la main ; eh bien ! malgré cela, elle paraissait bien triste ; tu sais qu'on pense dans le pays qu'elle aimait le pauvre Jacques, le jardinier à M. le curé ; mais le père et la mère n'ont voulu entendre parler de rien, et ils l'ont donnée, avec une grosse dot, au fils de mon patron, qui est aussi riche qu'elle. Voistu, Jeannette, cela m'a fait faire bien des réflexions ; ce ne sont pas les beaux habits qui font le visage joyeux. J'ai pensé à cela tout le temps de l'office et de la danse, et je me tenais dans un coin, en songeant combien tu serais jolie seulement avec le quart de ce qu'elle avait de rubans et de dentelles, et je calculais ce qu'il faudrait d'argent pour te parer selon la mode du pays !

Je ne t'en dirai pas plus long, ma chère Jeannette, rien de nouveau dans Ploaré, M. le curé m'encourage bien ; ce n'est qu'à lui que je parle de toi ; il me dit toujours que dans deux ans nous pourrions nous marier, si nous avons devant nous six cents francs. Mais moi je dis que deux ans c'est trop ; il s'inquiète aussi pour moi de la conscription ; mais je ne m'en tourmente pas, je suis bien sûr que Saint-Joseph et la Sainte-Vierge me feront tirer un bon numéro ; je ferai un pèlerinage quand viendra le temps.

Adieu, ma chère Jeannette ; je voudrais m'ôter le cœur de la poitrine pour te l'envoyer dans cette lettre,

où il me semble qu'il serait mieux.

Ton PIERRE GUÉRO.

Ne manque pas de m'écrire tout ce que tu fais et si tu penses à moi, comme je pense à toi.

Jeannette avait déjà relu trois fois cette longue lettre, en pleurant, embrassant ce cher papier tout imprégné d'amour, quand la voix de Mlle Mariette se fit entendre.

— Madame ! ah ! c'est vrai, j'avais tout oublié.

Et Jeannette, remettant sa lettre dans sa poche, courut à la boîte à lait. Au bout de quelques minutes, elle était rentrée, mettait le couvert et servait le déjeuner.

A midi, elle prit place au comptoir, à côté des ouvrières de Mlle Mariette, ayant plus souvent sa petite main sur la lettre de son Pierre que sur son travail.

— Je ne sais pas ce qu'a cette petite aujourd'hui, répétaient tour à tour la modiste et les ouvrières ; elle ne fait rien qui vaille -- Est-ce que cette lettre t'a mise la tête à l'envers, Jeannette ?

— Montre-nous la, criaient les ouvrières.

— C'est une lettre de son amoureux, cela se voit dans ses yeux...

Joignant l'action à la parole, les deux plus jeunes ouvrières jetèrent en riant leurs chapeaux commencés et se précipitèrent sur Jeannette, l'une tenant ses mains, l'autre cherchant à arriver jusqu'à sa poche. Cette lutte inégale, à laquelle Mlle Mariette prenait grand plaisir, dura depuis quelques instants quand elle fut interrompue par M. Bonneval, qui faisait son entrée par l'arrière-boutique, comme un habitué de la maison.

(La suite au prochain numéro.)

— Les feuilles prussiennes nous apprennent un fait assez curieux. Beaucoup de pasteurs, disant-elles, s'étant plaints que les personnes des deux sexes qui assistent aux offices s'endorment ordinairement aux sermons; on vient de recourir à une nouvelle mesure pour tenir les fidèles en éveil. Pendant l'office, des bedeaux armés de longs bâtons se promèneront dans l'église et touchent légèrement les personnes qui se laisseront aller au sommeil. Ce moyen a été pratiqué déjà avec succès dans le duché de Saxe-Gotha.

— Le *Moniteur* publie le compte rendu des travaux accomplis en l'année 1860 par les diverses juridictions civiles et commerciales de l'Empire. Dans ce rapport est intercalée une revue rétrospective et comparative qui en augmente l'intérêt; elle embrasse la période des dix dernières années.

Le nombre moyen annuel des pourvois en cassation, en matière civile et commerciale, a été de 622 de 1851 à 1860; un peu moins élevé que pendant les dix années antérieures, où il atteignait 691, mais supérieur à celui des périodes décennales de 1851 à 1840 et de 1821 à 1830, où il fut de 580 et de 37.

L'élévation du total de la période de 1841 à 1850 est due à une cause accidentelle: à la formation, en 1850, de 909 pourvois contre des décisions de juges de paix en matière électorale.

Ces pourvois sont dirigés principalement contre des arrêts des cours impériales; on n'en forme guère contre les jugements des tribunaux civils, décisions des tribunaux de paix, décisions des jurys d'expropriation, que dans les cas où l'appel n'est pas recevable.

De 1851 à 1859, le nombre des affaires nouvelles, civiles ou commerciales, inscrites aux rôles des cours impériales avait été croissant. De 9,415 en 1851, il s'était élevé par une progression non interrompue à 10,608 en 1859, revenant ainsi aux totaux des années 1846 et 1847, que la révolution de février avait fait descendre à 8,178 en 1848. Les années 1849 et 1850 en présentaient 9,142 et 9,484.

En 1860, il n'a été inscrit que 10,165 causes nouvelles, soit 443 de moins qu'en 1859. C'est une diminution sensible, mais qui n'aura d'importance que si elle se maintient.

Les tribunaux civils ont rendu, de 1851 à 1860, 92,407 jugements. Les causes civiles ont diminué, mais les causes commerciales ont au contraire augmenté jusqu'en 1858. Le nombre des affaires introduites devant les tribunaux de commerce fut en 1851 de 158,898, le même à peu près qu'en 1850; en 1860, leur nombre est de 213,422. Il était même de 232,049 en 1858; mais il s'est abaissé en 1859 et en 1860.

— L'*Ami de la Religion* a définitivement cessé d'exister. C'est ce qui résulte d'une lettre de M. Jules Gondou, son dernier rédacteur en chef géant, au directeur du *Journal des Villes et Campagnes*. Cette dernière feuille servira les anciens abonnés de l'*Ami de la Religion*.

11,000 actions de 500 fr. chacune. — 6,000 actions seulement sont réservées au public, 5,000 étant déjà souscrits.

Intérêts à 5 0/0 l'an payables le 1^{er} janvier de chaque année avant tout partage des bénéfices; ces bénéfices ne sauraient être inférieurs à ceux de la Compagnie de Touage de Paris à Conflans qui ont atteint 16 0/0. Dividende payable le 1^{er} juillet.

La concession de Conflans à la mer, qui joint au privilège du *touage* (remorquage) le service des transports, doit être comparée, comme sécurité et comme avenir, à nos meilleures lignes de chemins de fer. (Voir pour les détails notre annonce du 19 juin dernier.)

On souscrit à Paris, dans les bureaux du *Conseiller*, *Gazette des Chemins de fer*, 26, rue Bergère. — Versements par action: 50 fr. en souscrivant; 100 fr., suivant les bases de la répartition; du 5 au 15 août; 50 fr. contre la remise du titre négociable à la Bourse du 1^{er} au 15 octobre. Les 500 fr. restants, en trois paiements égaux, les 1^{ers} janvier, avril et juillet 1865.

Adresser les fonds ou valeurs par lettre chargée à MM. DENECHAUD, SOULAINÉ et C^o, banquiers, directeurs du *Conseiller*, 26, rue Bergère, Paris. — On peut verser à leur crédit dans les succursales de la Banque de France.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Dimanche dernier, la voiture publique qui fait le service entre Laval et La Flèche accrocha avec sa capote, en traversant l'une des rues de Sablé, une guirlande de fleurs placée pour le passage de la procession. Sur l'observation faite à ce conducteur d'avoir à passer dans une autre rue ou d'aller doucement, il fouetta ses chevaux qui partirent au galop, et au détour d'une rue, la voiture versa. Le sieur Constant Richard, qui la conduisait, fut précipité de son siège, et, dans sa chute, il a été tellement blessé à la tête que ses jours sont en danger. Un seul voyageur était dans l'intérieur; fort heureusement, il en a été quitte pour la peur.

L'assemblée d'Allonnes, dite de St-Doucelin, se tiendra en cette commune le dimanche 13 juillet.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION du balayage des rues et places de la ville de Saumur, et de l'enlèvement des boues et immondices, pour cinq années qui commenceront le 1^{er} janvier 1865.

Le mardi 8 juillet 1862, à une heure de l'après-midi, il sera procédé à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, pardevant le Maire, assisté de deux Conseillers municipaux et du Receveur municipal, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, du service du balayage public des rues, places, quais, ponts, ruelles, carrefours et impasses de la ville de Saumur, ainsi que de l'enlèvement des boues, fumiers et immondices provenant de ce balayage.

La mise à prix, qui est fixée à 5,000 fr. par an, sera payable par la ville à la fin de chaque semestre.

Chaque soumissionnaire devra joindre à sa sou-

mission un certificat de moralité délivré par le maire de sa commune.

Le cahier des charges, déposé au secrétariat de la mairie de Saumur, sera communiqué tous les jours (*fêtes et dimanches exceptés*), de 10 heures à 4 heures, à toutes les personnes qui en feront la demande.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 juin 1862.

Le Maire, député au Corps-Législatif,
LOUVET.

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (*nom, prénoms et domicile du soumissionnaire*), après avoir pris connaissance du cahier des charges relatif au balayage des rues et places de la ville de Saumur et à l'enlèvement des boues et fumiers résultant de ce balayage, m'engage à faire ce service conformément aux clauses, conditions et obligations dudit cahier des charges, pendant cinq années, à partir du 1^{er} janvier 1865, moyennant un rabais de (*indiquer en toutes lettres le rabais*) au-dessous de la mise à prix de 5,000 francs.

Saumur, le 1862.

(Signature).

Pour chronique locale et faits divers: P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

New-York, 28 juin. — Une bataille sanglante a été livrée le 16 près Charleston. Les pertes ont été considérables des deux côtés. Le *Charleston Mercury* exprime des craintes sur la sûreté de la ville.

Le général de Beauregard est arrivé à Montgomery se rendant à Richmond. — Havas.

Les nouvelles de Maurice portent que le choléra continue à sévir dans cette île.

Sommaire de l'UNIVERSEL du 3 juillet.

La semaine, par M. A. Letellier. — Chronique, par le cavalier Jonas. — Le Patito, nouvelle par M. Paul de Musset (suite). — Voyages: Un séjour en Russie, par M^{me} Adam Boissongotier. — Belgrade et la Servie. — Les feux de la Saint-Jean. — Le mois de juillet. — Courrier des théâtres, par Louis Lambert. — La Maison égarée, récit traduit de l'anglais par L. Rozier. — Bibliographie.

Gravures: Embarquement de troupes à Toulon pour le Mexique. — Le contre-amiral Jurien de la Gravière. — Batteries construites par les Mexicains sur la route de la Vera-Cruz à Mexico. — Marche de l'armée du général Mac-Clellan sur Richmond. — Séjour en Russie (4 gravures). — Vue de Belgrade. — Les feux de la Saint-Jean. — Le mois de juillet, dessins de M. Ch. Jacque. — La fête du village voisin, par Marcelin (10 gravures.)

BOURSE DU 3 JUILLET.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 68 10

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 96 70

BOURSE DU 4 JUILLET.

3 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 68 40.

4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 97 00

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir:

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e CHAPIN, notaire à Angers (Maine-et-Loire).

POUR LA ST-JEAN 1863,

VASTE MAISON

Située à Angers, place des Halles.

Cette maison, qui porte actuellement l'enseigne de la *Fille-d'Honneur*, comprend: un vaste magasin sur la place des Halles, un grand nombre d'appartements au premier et au second étage. — Elle peut servir pour l'établissement d'un commerce en gros ou en détail.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M^e CHAPIN. (335)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e Le Blaye, notaire à Saumur, à la requête de MM. Emile et Jules Carrel et M^{me} Victorine Carrel, épouse de M. Joseph Benoist, des biens ci-après désignés, savoir:

Jeudi, 31 juillet 1862, à midi.

1^{er} lot.

Maison neuve, à Saumur, à l'angle des rues de la Mairie et du Puits-Neuf, consistant en trois magasins, trois étages, dépendances.

2^{me} lot.

Jardin avec bâtiment à Saumur, rue des Boires.

Samedi, 2 août 1862, à midi.

1^{er} lot.

Maison au bourg de Saint-Martin-de-la-Place; avec jardin et ouche, contenant 22 ares.

2^{me} lot.

Morceau de terre à la Boire-Lam-

bault, commune de Saint-Martin-de-la-Place, contenant 72 ares.

Il sera donné toutes facilités pour les paiements. On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire. (356)

A CÉDER

DE SUITE

UN CAFE, A SAUMUR.

S'adresser à M. CORMERY, (357)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A CÉDER

UN PRÉ

RENFERMÉ DE FOSSÉS,

De la contenance de quatre-vingt-huit ares, situé aux Petits-Tertres, commune de Saint-Lambert-des-Levées, joignant M. Pineau, M. Bournillet et des chemins.

S'adresser audit M^e CLOUARD.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Lazare, faubourg Nantilly, où se trouve la fonderie de suif de M. Blot,

Consistant en deux chambres à cheminée, grenier, hangar, écurie et jardin de deux ares soixante-quinze centiares environ; le tout en un seul tenant.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

A CÉDER

Pour cause de santé,

UN FOND DE SERRURIER ET DE FORGERON

A Saint-Florent.

S'adresser à PIERRE SANZAY.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
Un hectare 59 ares 60 centiares de vigne rouge, situés à Malmain, commune de Distré, joignant au nord Girault et autres, au levant Billel, au midi le chemin de Pocé à Saint-Florent et au couchant la route de Saumur à Doué.

Cette vigne est entourée de haies et de fossés et a dix ans de plantation.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e LAUMONIER, notaire.

Etude de M^e PATOUEILLE, notaire à Montreuil-Bellay.

Commune de Méron.

A AFFERMER

Par adjudication,

En la salle de la Mairie de la commune de Méron, le dimanche 27 juillet mil huit cent soixante-deux, à midi, par le ministère de M^e Patouelle, notaire à Montreuil-Bellay,

1^o Le commun des Gats,

Contenant vingt-un hectares vingt ares quinze centiares;

2^o Le friche du Bois-Guillot,

Contenant quatre hectares quarante-cinq centiares.

Ces biens seront affermés par lots de cinquante-cinq ares.

La durée du bail sera de douze années.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e PATOUEILLE, notaire, dépositaire du plan et du cahier des charges. (532)

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ, située au Chapeau, joignant la route de Tours de deux côtés, consistant en deux corps de bâtiments, jardin potager affilé d'arbres fruitiers et ceps en bon rapport.

Deux petits jardins d'agrément et de produit dont un avec pavillon.

Un autre jardin donnant sur la boire, très-bien affilé d'arbres fruitiers et de ceps;

Environ 50 ares de boire et quartier, dans l'endroit le plus poissonneux, joignant ledit jardin.

Il y aura toute facilité pour le paiement.

S'adresser à M^{me} veuve BOUGE, ou à M. PERREAU-BOUGE, quai de Limoges, 145. (502)

A VENDRE
OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite ou à la St-Jean prochaine,

UNE VASTE MAISON
PROPRE AU COMMERCE,

Contenant de grands magasins, celliers, caves, remises, écurie, cours, etc.

Cette maison, située sur le quai de Limoges, à Saumur, était occupée par M. EDOUARD BOUTET.

Pour visiter la maison, s'adresser, sur les lieux, jusqu'à Noël prochain, et, plus tard, à M. BOUTET-BRUNEAU, rue de la Levée-d'Enceinte, à qui il faudra également s'adresser pour traiter. (583)

A VENDRE

Un DOG-CART presque neuf et un CHEVAL.

S'adresser au garçon d'écurie de l'hôtel Budan. (507)

A CÉDER

Pour cause de santé,

Un FONDS DE POMPIER, bien achalandé; outillage tout nouveau; loyer peu élevé et grandes facilités.

S'adresser à M. JEUNETTE, place de la Bilange.

AVIS.

M. JEUNETTE, pompier, désiraient se défaire de ses marchandises, livrera à prix de facture toutes les pompes et accessoires qu'il a en magasin. — Cependant il se chargera, comme par le passé, des travaux qu'on voudra bien lui confier.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, avec jardin, sise rue de la Petite-Bilange, 17 bis.

S'adresser à M. RIVIER qui occupe la maison, ou à M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (271)

MAISON

A LOUER PRÉSENTEMENT

Située place de l'Hôtel-de-Ville, n^o 20.

S'adresser à M. COGNARD, sur les Ponts. (626)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON, actuellement occupée par M. Boucher (hôtel des Messageries), rue d'Orléans, 46.

S'adresser à M^{me} DUCHAMP ou à M. BOUCHER. (246)

LEOPOLD-VANNESTE

TAPISSIER,

Rue St-Jean, 32, à Saumur.

LEOPOLD-VANNESTE ayant travaillé plusieurs années à Paris, et cinq ans chez M. Nanceux, à Saumur, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de s'établir rue Saint-Jean, n^o 32.

Il se chargera de tout ce qui concerne l'état de tapissier: fauteuils, lits, rideaux, etc., etc.

Il fera à la façon, soit chez lui, soit à domicile.

DÉCORATION DES APPARTEMENTS

POUR FÊTES, NOCES ET BALS.

SPÉCIALITÉ DE SOMMIERS ET DIVANS.

ÉCLAIRAGE A LA LUCILINE.

Ce nouveau liquide, sans odeur, remplace avec avantage le gaz et l'huile dans l'intérieur des appartements, établissements publics, magasins, fabriques, etc.

A lumière égale, il offre plus de 50 0/0 d'économie sur l'huile de colza, et 200 à 300 0/0 sur la bougie et la chandelle.

Essentiellement différent du schiste, dont il a le pouvoir éclairant, il ne produit pas de flammèches.

LAMPES ET APPAREILS EN TOUTS GENRES. COHEN ET C^e, rue d'Hauteville, 66, Paris. Détail: M^{me} LELONG, boulevard Bonne-Nouvelle, 31. (524)

Changement de Domicile.

L'étude de M^e MAUBERT, huissier, est transférée rue du Puits-Tribouillet, n^o 4, dans l'ancienne maison Bonnemère. (525)

On demande UN CLERC de notaire.

S'adresser au bureau du journal.

HOTEL D'ANJOU

ANCIEN HOTEL DE FRANCE

SAUMUR.

M. et J. BOLOGNESI Frères et Sœur.

Cet hôtel, situé rue d'Orléans, près de la Direction des Postes aux lettres, est le plus vaste et le plus central de la ville. Restauré tout à neuf et en harmonie avec les goûts modernes, il offre à MM. les voyageurs tout le confort désirable. — Vaste cour, plusieurs grandes écuries et remises. — Magasin pour la vente de comestibles, vins et liqueurs de toutes provenances. — Services en ville. — Prix modérés. (288)

M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebriou frères ». — Nous désavouons toutes les boîtes de fer blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 5 centimes. Résultats: 1^o vice et transparence coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide: c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages nous confirment chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élegants cartonnages, très-commodés pour les ménages. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

BAINS DE MER DE ST-MALO.

Plage et piscine aux portes de la ville, casino, bals et concerts, régates, courses de chevaux; vie peu chère, logements et hôtels confortables. (299)

CONTREFAÇONS

DU
VINAIGRE DE TOILETTE

JEAN-VINCENT BULLY

67, rue Montorgueil, Paris.

Pour se prémunir contre les contrefaçons, que de nombreux jugements n'ont pas encore complètement réprimées:

REFUSER tout flacon où le nom de Jean-Vincent Bully serait précédé des mots dit de, ou autres semblables.

EXIGER: L'enseigne AU TEMPLE DE FLORE, — le bouchage intact, — la signature sur le cachet, — la contre-étiquette fixant au col du flacon le fil blanc, rose, vert et noir terminé par la Médaille de garantie.

Ci-dessous la contre-étiquette elle-même pour donner le modèle de la signature et les deux faces de la Médaille.



Porter plainte contre le débitant « pour Tromperie sur la nature de la chose vendue. » (Art. 423 du Code pénal.)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

FABRIQUE A ROUEN

Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 44, 45

PARACHUTE DES CHEVEUX

MAISON A PARIS

Pour le Gros, rue d'Enghien, 24

EAU TONIQUE DE CHALMIN

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infaillible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie.) — Prix du flacon 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A SAUMUR, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à BAUGÉ, M. Chaussepiéd, coiffeur-parfumeur. (42)